

Que d'exemples analogues, tout aussi saisissants, tout aussi péremptoires, on pourrait citer encore !

Ceux qui précèdent suffisent, croyons-nous, à prouver que la loi Waldeck-Combes ne fut pas seulement une loi criminelle au point de la liberté de conscience et de la liberté tout court, mais en outre une loi néfaste et stupide, à ne considérer même que l'intérêt matériel proprement dit. La France entière est appauvrie du fait de l'exode des Congrégations, et, de ce départ, personne absolument ne profitera, à part les fonctionnaires de tout genre chargés de la liquidation des propriétés qui appartaient aux communautés religieuses.

---

**Une appréciation**  
**sur le règlement de la Question scolaire de l'Ouest**

---

— o —  
(Du *Messager canadien du Sacré-Cœur* :)

La question scolaire des provinces de l'Ouest paraît avoir été réglée. Dès l'origine, la langue française a été sacrifiée. Par ironie, sans doute, le nom de Sir Hippolyte Lafontaine a été prononcé au cours des débats. Le grand homme d'État ne voulait pas l'isolement de ses compatriotes; il ne consentait pas non plus à leur effacement. C'est lui qui fit rétablir l'usage de la langue française au parlement, obtint la liberté parlementaire, et fit voter l'indemnité aux rebelles de 1837. Maintenant que nous sommes définitivement vaincus, il conviendrait de publier les conversations qui se tiennent un peu partout. Elles laissent une pénible impression et contrastent avec les discours, les articles et les déclarations publiques. Il ressort que la diplomatie a joué un rôle prépondérant au détriment des principes.

---

**Le Journalisme**

---

Le Journalisme tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, et sauf de rares exceptions, écrivait, il y a vingt-cinq ans, Mgr Pie, est aux intelligences ce que les engins de guerre modernes sont aux corps, c'est-à-dire un moyen perfectionné de tuer les âmes. . . La presse tue les âmes par la corruption qu'elle sème